MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09/12/2022

Classement au titre des monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur de Paris et du square Louise-Michel

La ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, annonce, le classement au titre des monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur et du square Louise-Michel. Cette décision est prise conformément à l'avis favorable émis le 8 décembre 2022 par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. L'arrêté de classement sera signé par la ministre de la Culture dans les prochains jours.

Ce classement s'inscrit dans le cadre d'une campagne de protection des églises de Paris, engagée depuis 2012 en partenariat avec la Ville de Paris, à l'initiative du ministère de la Culture. Faisant suite au vœu de classement émis le 13 octobre 2020 par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, la Ville de Paris a exprimé son accord au classement de la basilique par une délibération du Conseil de Paris lors de sa séance des 11-13 octobre derniers.

La basilique du Sacré-Cœur de Paris et le square Louise-Michel constituent un témoin architectural et urbain significatif dans l'histoire complexe de la fin du XIXe siècle.

Née d'un vœu consécutif à la défaite de 1870 et déclarée d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1873, après les événements de la Commune de Paris, la construction de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, lancée en 1877 à l'issue d'un concours organisé trois ans plus tôt, fut financée par une souscription nationale et se poursuivit jusqu'au milieu des années 1920. La basilique est l'objet d'une historiographie contrastée. Mais protéger un monument historique ne signifie pas glorifier tel ou tel aspect de son histoire.

Ce chantier religieux, le plus important de son temps, constitue un jalon insigne dans le développement du style néo-roman allié aux références byzantines. Il fut confié à l'architecte Paul Abadie, qui mena sur la cathédrale Saint-Front de Périgueux, couverte de coupoles, une opération de restauration proche de la reconstruction, et dont il s'inspira notamment pour l'édification du Sacré-Cœur.

Plus de soixante artistes ont contribué à la décoration de la basilique parisienne, réalisation majeure au regard de l'architecture et de l'art au XIXe et au XXe siècle. Elle témoigne notamment du renouveau de l'art de la mosaïque.

L'aménagement de la butte à travers la création du square Louise-Michel, pensé dès l'origine par Paul Abadie mais réalisé dans les années 1920 par Jean-Camille Formigé et Léopold Bévière, est indissociable de l'histoire de la basilique. Le jardin, intimement lié à l'édifice, met en scène sa monumentalité, amplifiée par la blancheur de la pierre.

Contact presse
Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

3, rue de Valois
75001 Paris

Enfin, le Sacré-Cœur est un monument emblématique du paysage parisien, de renom international, le plus visité de la capitale après la cathédrale Notre-Dame jusqu'à l'incendie d'avril 2019. Il a également donné lieu à d'innombrables représentations artistiques.

Jusqu'à une date très récente, avant son inscription par arrêté du 8 décembre 2020, le Sacré-Cœur ne bénéficiait d'aucune protection au titre des monuments historiques.

À l'unanimité de ses membres, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture s'est prononcée, lors de sa séance du 8 décembre 2022, en faveur du classement en totalité de la basilique du Sacré Cœur, des façades et toitures des deux annexes et de la galerie sud, du pont-galerie nord, de la sacristie et du hall d'entrée situés dans la première annexe ainsi que du square Louise-Michel avec tous ses aménagements.